



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4212

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place des Jacobins - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -
Reventilation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palēja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4212**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place des Jacobins - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Afin d'aménager la place des Jacobins à Lyon 2°, la Communauté urbaine a décidé en 2003 de lancer des études préalables.

L'objectif de ce projet d'aménagement consistait à reconstruire une identité à la place, en substituant à l'image de giratoire automobile celle d'une véritable place publique, et à favoriser une meilleure mixité des usages.

L'opération a fait l'objet d'individualisations d'autorisation de programme par délibérations du Conseil :

- n° 2005-2463 du 14 février 2005 pour les études préalables,
- n° 2007-4157 du 12 juin 2007 pour la maîtrise d'œuvre,
- n° 2009-1163 du 17 décembre 2009 pour les travaux.

Le montant des travaux d'assainissement, sans révision, inscrit au budget annexe de l'assainissement, avait été évalué à 154 090 € HT.

Suite à la prise en compte de la révision des prix, et à des dépenses liées, notamment, aux plans de récolement (+ 25 743,34 €), le montant réel des travaux d'assainissement a été réévalué à 179 833,34 € HT.

Ce montant, soit 25 743,34 €, peut être déduit de l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération pour être ventilé au budget annexe de l'assainissement.

		Autorisation de programme initiale	Mouvement	Autorisation de programme
Dépenses	0P06O1175 (€ TTC)	6 845 910,00	- 25 743,34	6 820 166,66
	2P06O1175 (€ HT)	154 090,00	+ 25 743,34	179 833,34

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2P06O1175 à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 25 743,34 € HT en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2013.

2° - Approuve la baisse de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O1175 à la charge du budget principal pour un montant de 25 743,34 € TTC en crédits de paiement sur 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.